



# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Le onze juin deux mille vingt-quatre à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal,

MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille.

Excusés : DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud, CHAIGNEAU Patrick, PISSY Peggy,

Absent : RULLIER David

Pouvoir : M. DURAND Sébastien ayant donné pouvoir à Mme MISBERT Christelle

M. GIRAUD Arnaud ayant donné pouvoir à Mme GONORD Audrey

M. CHAIGNEAU Patrick ayant donné pouvoir à M. DÉCOU Christophe

Mme PISSY Peggy ayant donné pouvoir à M. DUPEU Laurent

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DUPEU Laurent est désigné secrétaire de séance.

### 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Madame Ledoux Nadine précise qu'au point n°3 du compte rendu du 14 mai, il y a lieu d'indiquer que le PEDT est transmis au DASEN et non au DSDEN. Les élus n'ayant pas d'autre remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024.

### 3 – DEVIS POUR BORNAGE DE LA PARCELLE AN 121 AU LIEU-DIT « ROCHETAN »

31/2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de cheminement piéton au lieu-dit « Rochetan » afin de permettre une liaison douce entre le bourg de Fressines et le lieu-dit « Bougouin ».

Après accord du conseil municipal en date du 14 mai 2024 pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 121, Monsieur le maire a contacté plusieurs géomètres pour effectuer le bornage du détachement de cette parcelle et présente cinq devis pour cette prestation :

- Géocible	17290 Aigrefeuille d'Aunis	1 600,00 € HT	1 920,00 € TTC
- Selarl Véronneau	85200 Fontenay le Comte	1 360,55 € HT	1 632,66 € TTC
- Airgé	79000 Niort	1 097,40 € HT	1 316,88 € TTC
- Alpha Géomètre	79200 Parthenay	940,00 € HT	1 128,00 € TTC
- Selarl C Métais	79400 St Maixent l'Ecole	938,50 € HT	1 126,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de la SELARL C METAIS d'un montant de 1 126,20 € TTC.

### 4 - DEVIS POUR EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES GARNAUDERIES ET ALLEE DES ROCHES

32 et 33/2024

Monsieur le maire rappelle le projet de création de lotissement, « Le Clos des Garnauderies ».

Pour mener à bien ce projet, une extension du réseau d'eau de 75 mètres linéaires est nécessaire.

Monsieur le maire présente le coût des travaux à la charge de commune, réalisés par le SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres), situé à Sainte Néomaye 79260.

Le coût total des travaux d'extension du réseau d'eau est de 8 046,14 € HT soit 9 655,37 € TTC.

Les élus émettent un avis favorable et chargent le maire de signer le devis.

Monsieur le maire informe les élus que deux demandes de certificat d'urbanisme, portant sur deux projets, situés Allée des Roches, sont en cours d'instruction.

L'un porte sur la parcelle ZK 66, le CU(b) 079 129 23 S0039, pour la construction de 4 habitations et l'autre, sur la parcelle ZK 67, le CU(b) 079 129 23 S0040, pour un aménagement d'ensemble.

Pour mener à bien ces projets, une extension du réseau d'eau de 56 mètres linéaires est nécessaire.

Monsieur le maire présente le coût des travaux à la charge de commune, réalisés par le SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres), situé à Sainte Néomaye 79260.

Le coût total des travaux d'extension du réseau d'eau est de 6 371,66 € HT soit 7 645,99 € TTC.

Madame GIRAUD Marie-Claude ne participe pas au vote.

Les élus émettent un avis favorable et chargent le maire de signer le devis.

## **5 - DON A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AD 265 AU LIEU-DIT « LA NOUE »**

34/2024

Monsieur le maire présente aux élus la proposition de la famille Moinot, qui reste propriétaire d'une seule parcelle boisée à Fressines et qui souhaite en faire don à la commune.

Cette parcelle cadastrée AD 265, d'une superficie de 1248 m<sup>2</sup> est située au lieu-dit « La Noue » et borde le chemin refait l'année passée par la commune, qui longe le Lambon, entre le Pont de Rochetan et Pont Bertrand.

Considérant l'intérêt de la commune qui est propriétaire des extrémités du chemin et qui souhaite poursuivre la mise en valeur de ce chemin et sa politique de plantation d'arbres sur son territoire ;

Considérant l'intérêt que cette parcelle peut représenter en cas d'aménagement foncier ;

Le conseil municipal, après délibération, accepte :

- L'acquisition de la parcelle pour l'euro symbolique, après information aux propriétaires des parcelles voisines par le notaire.
- La prise en charge des frais de notaire par la commune
- Charge Monsieur le maire de signer tout document relatif à cette opération

## **6- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MA CLASSE AUX JEUX- JO 2024 »**

35/2024

Monsieur le maire présente une demande de soutien financier transmise à la commune par l'établissement EREA-LEA Françoise Dolto de Saint-Aubin le Cloud, dans lequel sont scolarisés deux jeunes de Fressines.

Le projet consiste à emmener les élèves à une session des jeux paralympiques le 3 septembre 2024 à Paris et les communes de résidence des élèves sont sollicitées à hauteur de 15 euros par enfant pour aider aux frais de déplacement.

Considérant que la commune ne dispose pas de structure d'accueil adaptée à ces élèves ;

Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte, par 16 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 voix contre, la proposition d'attribution d'une subvention de 30 € à l'établissement EREA-LEA et précise que ce versement vienne en déduction sur la part restant à la charge des enfants de Fressines.

## **7 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **RECONDUCTION DE CONTRAT EN CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EMPLOYÉ AUX ECOLES**

36/2024

Monsieur le maire informe les élus que le contrat à durée déterminée de Madame Sylvie LÉVÊQUE arrive à son terme le 6 juillet 2024 et rappelle l'historique de carrière de cet agent.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2016 portant recrutement d'un agent en contrat CUI/CAE de 20h hebdomadaires du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, à la suite duquel la candidature de Madame Sylvie LÉVÊQUE a été retenue ;

Considérant les délibérations du conseil municipal en date du 29 août 2017, 12 décembre 2017 et 6 février 2018 portant recrutement de Madame Sylvie LÉVÊQUE en contrat à durée déterminée de 20h hebdomadaires, en application de l'article 3-1<sup>er</sup> alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour accroissement d'activité du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et renouvelés jusqu'au 6 juillet 2018 ;

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2018, portant recrutement de Madame Sylvie LÉVÊQUE en contrat à durée déterminée de 20h hebdomadaires, en application de l'article 3-3 5<sup>ème</sup> alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 7 juillet 2018 et renouvelé chaque année jusqu'au 6 juillet 2024 ;

Considérant que la durée totale des contrats en application de l'article 3-3 5<sup>ème</sup> alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit pour une durée indéterminée ;

Compte tenu des besoins auprès de l'école et des services périscolaires de la commune et considérant que Madame Sylvie LÉVÊQUE donne entière satisfaction,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de reconduire en contrat à durée indéterminée la mission de Madame Sylvie LÉVÊQUE, qui consiste à apporter une aide aux services scolaires et périscolaires ainsi qu'une aide pour le ménage des locaux scolaires ;
- de créer l'emploi permanent correspondant à cette mission sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1 à compter du 7 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire de 22h50 (22,83/35<sup>ème</sup>), avec un temps de travail annualisé.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT**

37/2024

Par délibération du 12 décembre 2023 le Conseil municipal a accepté le renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame DUMAY Sandrine, jusqu'au 5 juillet 2024, en application de l'article 3, 1<sup>o</sup> accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Celui-ci arrivant à échéance et considérant la charge de travail aux écoles,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 voix contre :

- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame DUMAY Sandrine, en application de l'article 3-3 5<sup>o</sup> de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- contrat d'un an de 25h40 (25,68/35) hebdomadaires (temps annualisé) à compter du 6 juillet 2024 au 5 juillet 2025, sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1.

Madame DUMAY Sandrine sera employée pour assurer les fonctions suivantes correspondant à la catégorie hiérarchique C :

- Surveillance des élèves pendant la pause méridienne.
- Garderie scolaire, surveillance des élèves.
- Entretien des locaux scolaires, périscolaires et communaux,

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT**

38/2024

Le conseil municipal a accepté le recrutement d'un agent, Madame GUIGNARD Julie, au service des écoles, en contrat à durée déterminée, à raison de 24h40 (24,66/35) du 28 août 2023 au 27 août 2024, en application de l'article 3-3 5<sup>o</sup> de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Celui-ci arrivant à échéance et considérant la charge de travail aux écoles,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame GUIGNARD Julie, en application de l'article 3-3 5<sup>o</sup> de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- contrat d'un an de 24h40 (25,66/35) hebdomadaires (temps annualisé) à compter du 28 août 2024 au 29 août 2025, sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1.

Madame GUIGNARD Julie sera employée pour assurer les fonctions suivantes correspondant à la catégorie hiérarchique C :

- Aide à la cantine.
- Garderie scolaire, surveillance des élèves.
- Entretien des locaux scolaires, périscolaires et communaux,

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

### **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

39/2024

Monsieur le Maire informe les élus du départ par mutation dans une autre collectivité, suite à un déménagement de Monsieur MOREAU Benoît, qui occupe le poste d'adjoint technique au sein du service technique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux besoins sur la commune ;

Considérant la charge de travail du service technique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prévoir le recrutement d'un agent technique, dès que possible, à raison de 35h00 hebdomadaires, soit par voie de mutation, soit en contrat à durée déterminée de 6 mois, en application de l'article 3, 1° accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- de charger Monsieur le Maire d'organiser le recrutement et de nommer l'agent retenu.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## **8 - LANCEMENT APPEL D'OFFRES TRAVAUX LOCAL DE LA THIBAUDERIE**

40/2024

Considérant le projet d'aménagement et d'extension d'un bâtiment en local commercial situé rue de la Thibauderie ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal 32/2021 du 20 avril 2021, relative au choix du cabinet d'architectes de Frédéric VIGNIER pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet ;

Vu la délibération du conseil municipal 70/2021 du 26 octobre 2021, portant sur une demande de subvention D.E.T.R. pour aider au financement du projet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2022, portant attribution d'une D.E.T.R. d'un montant de 108 633,00 €, pour un montant prévisionnel de dépense subventionnable de 271 583,00 € HT, soit 40 % de cette dépense ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2024, portant prorogation de cette D.E.T.R. jusqu'au 9 février 2025 ;

Monsieur le maire présente les plans du dossier de consultation des entreprises (DCE) préparés par le maître d'œuvre et propose le lancement de l'appel d'offres aux entreprises courant juillet.

Après délibération, les conseillers :

- approuvent les plans du DCE et les modifications qui doivent y être apportées.
- sont favorables au lancement de l'appel d'offres aux entreprises.
- chargent Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur DECOU Christophe, continue la présentation du travail de la commission voirie et précise qu'en plus du point sur le projet du local de la Thibauderie, des devis ont été signés pour la réparation de la tondeuse Etesia à hauteur de 5 299,21 € HT et pour la location d'une minipelle avec foreuse pour la mise en place des jeux du parc du Cèdre à hauteur de 579,00 € HT.

## **9 - POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE POUR LE CPI DU LAMBON**

41/2024

Monsieur le maire rappelle aux élus l'historique du projet de mise en conformité des locaux du Centre d'Incendie et de Secours du Lambon (CIS du Lambon) situés à Mougou, commune d'Aigondigné.

Ce centre intervenant sur la partie sud du territoire de Fressines, comprenant le centre bourg, la commune est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement.

La loi oblige la mise en conformité de ce centre de secours avant rétrocession au Service Départemental d'Incendie et de Secours 79 (SDIS 79).

La commune d'Aigondigné a commencé à travailler sur ce dossier et a porté à connaissance des élus de Fressines, deux scénarios :

- Une mise en conformité des locaux actuels situés dans le bourg de Mougou, par rénovation et amélioration de l'existant pour un coût global de 828 000 € HT (hors déduction des subventions accordées).
- Une nouvelle caserne par construction de locaux délocalisés à l'extérieur du bourg pour un coût global de 920 000 € HT (hors déduction des subventions accordées).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et considérant que la commune de Fressines est associée tardivement, les membres du conseil municipal, après discussion, décident à l'unanimité de ne pas s'associer à la construction d'une nouvelle caserne. Ils s'engagent par ailleurs à examiner toute nouvelle demande qui porterait sur une simple mise en conformité de la caserne existante.

## **10 – PRESENTATION SANS VOTE DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame GIRAUD Marie-Claude présente le projet de protocole pour l'attribution des subventions aux associations, précisant les objectifs de ce nouveau cahier des charges, les conditions requises pour l'obtention d'une subvention et le mode de calcul des subventions.

Après discussion sur le mode de calcul et un tour de table invitant chacun à se prononcer, il est décidé de revoir les simulations sur la répartition par nombre de participants, de proposer une version avec garde fous pour éviter des disproportions pour certaines associations, pour réétudier ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

## **11 – VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS**

Point vu précédemment par Monsieur DECOU Christophe avec la présentation du travail de la commission voirie.

## **12 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission information animation**

- Festivités du 14 juillet 2024 : Reconduction de ce qui a été fait l'année dernière. Le rendez-vous est fixé à 9h pour la mise en place sur le site à l'arrière de la salle des fêtes. L'association Foot Loisirs assure la buvette et la vente des lampions et Monsieur PROUST doit préciser si l'association musique peut assurer une petite animation.
- La prochaine réunion annuelle avec les associations est prévue le 28 juin et le forum des associations le 31 août.
- Site internet : le travail réalisé par le stagiaire, Monsieur Yanis PERRIN a bien avancé, une réunion de présentation est prévue lundi prochain avant une présentation définitive au conseil municipal le 9 juillet.

### **Commission école**

Mme LEDOUX Nadine informe les élus qu'un devis des Ets Manutant de 331,56 € a été signé pour l'achat de bacs transparents supplémentaires pour la construction de petits meubles de rangement, demandés par les enseignants.

### **Conseil des jeunes :**

Suite à l'élection du conseil des jeunes le 25 mai dernier, ont été élus :

- Maire : Jules SIMONNEAU
- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Emma PROUST
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Louis GOUBAN

### **Argent de poche :**

Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 10 juin. 14 jeunes sont inscrits.  
Les élus sont invités à faire connaître leurs disponibilités pour l'encadrement en juillet et août.

### **Commission sécurité**

La prochaine réunion de la commission est programmée le 19 juin à 18h30..

### **Commission CCAS**

La réunion du CCAS est repoussée début juillet.

### **Élections**

Mme BALOTHE Paulette signale que la liste circule entre les élus pour les disponibilités pour les prochaines élections législatives.

## **13 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Monsieur le maire précise qu'en raison de la décision de dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, la visite de cette institution prévue le 18 juillet prochain sera sûrement annulée et qu'il convient de contacter le Sénat pour savoir si cette autre visite est maintenue et informer le transporteur des décisions qui en découlent.
- La déclaration de travaux sur cours d'eau a été faite pour les travaux du Pont de Rochetan et une subvention a été accordé à hauteur de 13 106 €.
- L'étude de sol pour le terrain de Monsieur JOUVE a été faite, il convient maintenant de finaliser l'acquisition.

## **14 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Dupeu signale qu'à La Chesnaye, les panneaux des îlots sur la route de La Mothe sont à nettoyer, ainsi que le panneau portant le plan de la commune. Cette mission sera intégrée aux tâches du dispositif argent de poche.

Fin de la séance : 23h05

Conseil municipal du 11 juin 2024

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		Excusée Pouvoir à M. DUPEU Laurent
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé Pouvoir à Mme MISBERT Christelle
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		Excusé Pouvoir à Mme GONORD Audrey
GONORD Audrey		
CHAIGNEAU Patrick		Excusé Pouvoir à M. DECOU Christophe